



## MONTS DU PILAT

### GUIDE DU SEJOUR A LA MAISON DE L'EAU POUR LES GROUPES EN PENSION



### **La Maison de l'Eau vous souhaite un agréable séjour dans ses locaux**

Ce guide est destiné à faciliter votre séjour au centre. Il vous rappelle quelques règles de vie, vos obligations et les consignes à tenir pour respecter les lieux. Il vous fournit aussi des indications pour résoudre d'éventuels incidents techniques (alarme, etc.)

## SERVICES OFFERTS ET OBLIGATIONS

### Interdictions

---

- Il est **formellement interdit de fumer** dans tout l'établissement sous peine de déclenchement d'alarme.
- Il est formellement interdit d'amener et de laisser entrer des animaux dans l'établissement.

### Ménage

---

- Les groupes en pension participative doivent participer au débarrassage des tables et au tri des déchets, au balayage des sols, à défaire leurs lits en fin de séjour : plier la couverture, mettre le drap de dessous et la taie d'oreiller dans le bac prévu à cet effet (sauf si option literie, mettre en plus la housse de couette dans le bac) et vider leurs poubelles de chambre.
- Les balais et pelles sont à votre disposition dans le local vers la plonge au niveau des cuisines.

### Encouragement au tri sélectif des ordures

---

- Différentes poubelles sont à votre disposition en cuisine pour trier vos déchets. Nous vous invitons à les utiliser :
  - Poubelle jaune : les produits recyclables (papiers, bouteilles plastiques et tous les plastiques nouvellement recyclables, boîtes de conserve, canettes, ...)
  - Poubelle verte : le verre (propre)
  - Seau : les restes de nourriture, les épluchures, valorisables en compost
  - Poubelle grise : les autres déchets, le non recyclable

Les consignes de tri sont précisées sur le panneau d'affichage situé dans le réfectoire.

### Repas

---

- Les repas sont servis à partir de 12h15 le midi et 19h00 le soir.
- Le petit déjeuner est pris en self-service sans la présence de personnel de service et de restauration.
- Les serviettes de table en tissus ne sont pas fournies.
- Toute la vaisselle et les couverts sont dans la salle à manger et sont à votre disposition.

### Mobilier

---

- D'une manière générale, le mobilier, les chaises et tables déplacés durant le séjour doivent être remis à leur place dans chaque pièce lors du départ, un inventaire est affiché dans chaque salle

sur la porte. Pour la durabilité du matériel, ne pas empiler les tables les unes sur les autres. Merci de respecter cette organisation.

- Le baby-foot et les tables de ping-pong ne doivent pas être déplacées.

## Libération des locaux

---

- Le jour du départ, les chambres doivent être libérées à midi le week-end et à **9h en semaine**.

## Salles communes mises à disposition

---

La salle à manger, deux salles d'étude ou d'animation et un coin salon sont mis à la disposition des groupes pour qu'ils puissent mener leurs différentes activités en autonomie. Cependant, le coin salon n'est pas exclusif au groupe qui est susceptible de cohabiter avec un autre groupe et qui devra s'entendre avec lui pour cohabiter aimablement.

## Clés

---

- Un passe extérieur permettant l'accès au bâtiment peut être remis, sur demande, à votre arrivée.
- N'oubliez pas de le rendre au secrétariat lors de votre départ ou de le remettre dans la boîte aux lettres située en bas de l'escalier de bois si celui-ci est fermé.
- Il est de votre responsabilité de veiller la nuit à ce que toutes les issues extérieures du bâtiment soient bien fermées.

## Décorations

---

- La décoration des locaux est possible en cas de fête. Cependant, les locaux doivent être restitués comme ils étaient à l'arrivée.
- **L'utilisation des punaises et d'adhésifs sur les murs et les portes est interdite. Veillez utiliser de la patafix.** D'une manière générale, tout aménagement susceptible de dégrader les murs, sols, plafonds et équipement de la maison de l'eau est formellement interdit et sera facturé.

## Dégâts, casse, vol

---

- Tout dégât, casse ou vol de matériel, des locaux et des équipements de la Maison de l'Eau sera facturé au client et prélevé sur sa caution.
- Vous voudrez bien signaler au secrétariat, les éventuels dégâts après votre passage.

## RESOLUTION DES PROBLEMES

### Qui appeler en cas de problème ?

---

- En cas de problème nécessitant des secours, les numéros d'urgence sont affichés sur un panneau situé dans la salle à manger.
- En cas d'incident nécessitant le conseil et l'aide technique du personnel de la Maison de l'Eau, veuillez-vous adresser au gardien (loge située au dernier étage, au fond du bâtiment, côté salle cheminée).
- Pour tout problème grave, veuillez en informer le personnel du centre soit au 06 08 58 40 61 / 06 12 41 57 70 soit au 06 67 21 09 28.

### Déclenchement de l'alarme

---

Dans la plupart des cas, un membre du personnel de la structure est présent dans les locaux. Sinon vous pouvez consulter la notice rangée dans le placard de la chambre n°2 ou, appeler le personnel du centre soit au 06 08 58 40 61 / 06 12 41 57 70, soit au 06 67 21 09 28.

Pour information, **un petit sac en tissu au nom de la « Maison de l'eau » déposé dans le placard de la chambre n°2** contient une lampe torche, un plan d'intervention, une notice en cas de déclenchement du Système Sécurité Incendie (SSI) et une enveloppe dans laquelle se trouve la clé du placard SSI (placard situé en face et légèrement sur la droite de la chambre n°2).